

République Française
Département des Pyrénées-Atlantiques

Nombre de membres 12
En exercice 12
Qui ont pris part à la délibération 11

Date de la convocation : 28/08/2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE NAVARRENX

SÉANCE DU 04 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil-vingt-quatre et le quatre septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de NAVARRENX se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la Présidence de Mme Nadine BARTHE, Maire.

Présidence : Mme Nadine BARTHE

Présents : Mesdames BARTHE Nadine, SAUVÉ Magali, CHOPIN Marjorie, LAVAUZELLE Nadia
Messieurs CAZALETs Henri, PIERAGNOLO François, GOICOCHEÁ Loïc,

Absente : Madame DODOGARAY Christelle

Excusés : Mesdames Tiphaine ROUGIER – Natacha LEMBEYE
Messieurs Michel PUHARRÉ – Joël BOURROUILH

Secrétaire : M. CAZALETs Henri

Mr Joël BOURROUILH donne pouvoir à Mr François PIERAGNOLO

Mme Tiphaine ROUGIER donne pouvoir à Mr Henri CAZALETs

Mr Michel PUHARRÉ donne pouvoir à Mr Loïc GOICOCHEÁ

Mme Natacha LEMBEYE donne pouvoir à Mme Nadia LAVAUZELLE

Objet : TARIF D'OCCUPATION DES SALLES SUIVANTES : SALLE DE DANSE et
MAISON DES ASSOCIATIONS (Maison Darralde)

Délibération n° 10-09-2024

Madame le Maire explique au conseil qu'il convient de fixer un tarif d'occupation des salles communales : SALLE DE DANSE et MAISON DES ASSOCIATIONS (maison DARRALDE) applicable aux organisateurs d'ateliers, de stages, de session de formation ou de conférence, **payants**.

Il est proposé un tarif à **5 € par heure d'utilisation**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** la proposition de tarif à **5.00 € / heure** d'occupation.
- **CHARGE** Mme le Maire de dresser une convention avec les personnes concernées.
- **ce à compter du 1^{er} janvier 2025.**

La présente délibération peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site www.telerecours.fr par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.
Fait et délibéré, à NAVARRENX, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Nadine BARTHE

